



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Lundi 8 décembre 2025**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON (à partir de la délibération N°9), MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MARTINERIE, MONS, TREUIL, SEGURA,

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
Mme MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE

Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, PUJOL, SCAPPAZZONI

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

**Ordre du jour du Conseil d'Administration**

Délibération n°01	Décisions Modificatives N°3
Délibération n°02	Ouverture des crédits d'investissement exercice 2026
Délibération n°03	Régime des provisions
Délibération n°04	Demandes d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables/ créances éteintes
Délibération n°05	Révision de la valeur faciale des chèques déjeuners
Délibération n°06	Mise à disposition des bâtiments palais des congrès/théâtre Olympia et office de tourisme
Délibération n°07	Tarifs du palais des congrès
Délibération n°08	Bilan de fin de mission relatif au mandat de gestion pour le festival cadences 2025 accordée par le fonds de dotation culturel d'Arcachon
Délibération n°09	Tarifs spectacles et partenariats culture
Délibération n°10	Demande de conventionnement - scène conventionnée d'intérêt national art et territoire pour la danse 2025-2028
Délibération n°11	Complément de rémunération du médiateur culturel

Délibération n°12	Tarifs Marathon
Délibération n°13	Tarifs Noël
Délibération n°14	Tarifs office de tourisme
Délibération N°15	Journée rencontre des offices de tourisme du 11 décembre 2025
Délibération N°16	Charte de l'Achat Français

Divers

- Convention grande Roue
- Convention Arcachon Gaming Show et Société Générale
- Conventions de mise à disposition des bâtiments

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Yves FOULON, président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

**DECISIONS MODIFICATIVES N°3**

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder aux modifications de crédits des budgets ci-dessous telles que figurant dans les tableaux pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Régie Arcachon Expansion :

**BUDGET 720 PRINCIPAL - Décision modificative n°3**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<u>Dépenses</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	- 410.00 €
68	6817	DOTATION AUX DEPRECiations DES ACTIFS CIRCULANTS	+ 410.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>00.00 €</b>
<u>Recettes</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>00.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 00.00 €

**PAS DE MODIFICATION de la Section d'investissement**

**BUDGET 730 PALAIS DES CONGRES - Décision modificative n°3**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<u>Dépenses</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
012	6411	SALAIRS ET APPOINTEMENTS	+ 30 000 .00 €
011	6063	AUTRES FOURNITURES ET ENTRETIEN	- 1 450.00 €
011	604	ACHATS D'ETUDE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	+ 20 000.00 €
68	6817	DOTATION AUX DEPRECiations DES ACTIFS CIRCULANTS	+ 1 450.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 000.00 €</b>
<u>Recettes</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
70	7083	LOCATIONS DIVERSES	+ 30 000.00 €

70	7082	COMMISSIONS ET COURTAGES	+ 10 000.00 €
70	706	PRESTATIONS DE SERVICES	+ 10 000.00 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 000.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 50 000.00 €

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de 00.00 €

**BUDGET 740 ANIMATIONS – Décision modificative n°3**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	618	DIVERS	- 1 340 .00 €
042	6811	AMORTISSEMENTS	+ 50.00 €
68	6817	DOTATION AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	+ 1 290.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>00.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 00.00 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	+ 50.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 50.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040	28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	+ 50.00 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 50.00 €</b>

Section d'investissement s'équilibre à hauteur de 50.00 €

**BUDGET 750 CULTURE – Décision modificative n°3**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	63512	TAXE FONCIERE	-3 770.00 €
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	+800.00 €
68	6817	DOTATION AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	+2 970.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>€</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
21	2158	AUTRES	+ 800.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 800.00 €</b>
<u>Recettes</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	28158	AUTRES	+ 800.00 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 800.00 €</b>

**Section d'investissement s'équilibre à hauteur de + 800.00 €**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la décision modificative n°3.

#### **OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2026**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1, autorise à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services d'Arcachon Expansion et par budget jusqu'au vote du budget primitif 2026, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au conseil d'administration.

#### **Budget Principal :**

Articles	Objets	Crédits votés 2025 (BP, BS, DM)  Hors reports	Ouverture anticipée 2026 (25%)
20	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILIES	43 200.00 €	10 800.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	256 511.06 €	64 127.77 €
	<b>TOTAL</b>	<b>299 711.06 €</b>	<b>74 927.77 €</b>

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget principal est de **74 927.77 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

#### **Budget Annexe Commercial Palais des Congrès**

Articles	Objets	Crédits votés 2025 (BP, BS, DM)  Hors reports	Ouverture anticipée 2026 (25%)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 104.02 €	8 276.01 €
	<b>TOTAL</b>	<b>33 104.02 €</b>	<b>8 276.01 €</b>

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Commercial Palais des Congrès 730 est de **8 276.01 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

**Budget Annexe Animations :**

Articles	Objets	Crédits votés 2025	Ouverture anticipée 2026 (25%)
		(BP, BS, DM)	
		Hors reports	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 939.85 €	984 97 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 939.85 €</b>	<b>984.97 €</b>

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Animations 740 est de **984.97 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

**Budget Annexe Culture**

Articles	Objets	Crédits votés 2025	Ouverture anticipée 2026 (25%)
		(BP, BS, DM)	
		Hors reports	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 409.07 €	4 852.27 €
	<b>TOTAL</b>	<b>19 409.07 €</b>	<b>4 852.27 €</b>

Le montant total des crédits à ouvrir pour le budget Annexe Culture 750 est de **4 852.27 €**. Les investissements sont votés au chapitre.

Les investissements engagés et mandatés seront repris au budget primitif 2026.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant l'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2026

**REGIME DES PROVISIONS**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT permet les dotations aux provisions facultatives pour couvrir tous les risques dès que ceux-ci sont avérés.

Ainsi, notre convention collective prévoit que lors du départ d'un salarié à la retraite, celui-ci perçoit une indemnité de fin de carrière au moins égale à 20% du salaire brut mensuel par année d'ancienneté dans l'entreprise. Le salaire brut mensuel servant de base de calcul est le dernier salaire perçu. (*Introduit par l'avenant n°6 du 26 novembre 2008 qui précise le calcul de l'indemnité de départ en retraite*)

Considérant que certains salariés à ce jour sont en capacité de réclamer leurs droits à la retraite, il convient de constituer les provisions destinées à couvrir des risques et des charges rendues probables sur l'ensemble des budgets d'Arcachon Expansion :

**Budget 720**

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
<b>1532 Provisions pour pensions et obligations similaires</b>	Provision retraite	01/01/2021	900.10 €	100.00 €			1 000.10 €
<b>TOTAL</b>			<b>900.10 €</b>	<b>100.00 €</b>			<b>1 000.10 €</b>

**Budget 730**

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
<b>1532 Provisions pour pensions et obligations similaires</b>	Provision retraite	01/01/2021	9 540.18 €	410.00 €			9 950.18 €
<b>TOTAL</b>			<b>9 540.18 €</b>	<b>410.00 €</b>			<b>9 950.18 €</b>

**Budget 750**

Compte d'imputation	Objet de la provision	Date de la constitution	Montant de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date utilisation	Montant utilisé	Solde
<b>1532 Provisions pour pensions et obligations similaires</b>	Provision retraite	01/01/2025	430.00 €	430.00 €			430.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>430.00 €</b>	<b>430.00 €</b>			<b>430.00 €</b>

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant le régime des provisions.

**DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES/ CREANCES ETEINTES**

Madame le Trésorier Principal d'Arcachon a adressé, pour admission en non-valeur, une liste de noms de débiteurs divers d'Arcachon Expansion envers lesquels les différents actes de poursuites se sont révélés infructueux.

Ceci concerne plusieurs titres de recettes émis par Arcachon Expansion pour un montant total de 0.80 € et se répartissent comme suit :

## **Budget 730 : BUDGET COMMERCIAL**

- |         |                      |
|---------|----------------------|
| - TOP 7 | 0.80 € (compte 6541) |
|---------|----------------------|

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant les demandes d'admission en non-valeur de produits irrecouvrables/ créances éteintes.

## **REVISION DE LA VALEUR FACIALE DES CHEQUES DEJEUNER**

Par délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2002, il a été décidé l'attribution des chèques déjeuner aux agents de la Ville d'Arcachon et de ses établissements publics rattachés.

La valeur faciale du titre était en 2025 de 8.50 € dont 4.25 € à la charge de la commune ou de ses établissements publics rattachés.

Il est proposé de la faire évoluer, de la manière suivante et sous les mêmes conditions :

- **8.70 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (4.35€ part employeur) ;**
- **8.90 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 (4.45€ part employeur) ;**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la révision de la valeur faciale des chèques déjeuners.

## **MISE À DISPOSITION DES BATIMENTS PALAIS DES CONGRES/THEATRE OLYMPIA et OFFICE DE TOURISME**

Conformément à ses statuts, adoptés par délibération du conseil municipal de la Ville d'Arcachon du 18 octobre 2001, modifiés par délibérations des 20 décembre 2005 et 28 septembre 2018, ARCACHON EXPANSION a pour objet d'exploiter les services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial et les services publics suivants :

- Le Palais des Congrès ;
- L'Office de Tourisme ;
- Le service public local de la culture avec, notamment, la gestion du théâtre de l'Olympia, la programmation et la diffusion de spectacles et de manifestations, le développement des pratiques culturelles, artistiques et de loisirs, l'éveil à la citoyenneté, à travers des ateliers et des stages ;
- Le service public local de l'animation de la Ville d'Arcachon, à travers l'organisation des fêtes traditionnelles annuelles, des évènements à caractère commercial et, plus généralement, les actions d'animation touristique et économique du centre-ville et des différents quartiers d'Arcachon
- L'Office de Commerce et de l'Artisanat.

La gestion des équipements correspondant à l'exercice de ces différentes missions est confiée à la Régie (notamment Palais des Congrès, Théâtre Olympia, Office de Tourisme et MA.AT), LA VILLE et ARCACHON EXPANSION s'étant rapprochées, dès 2006, afin de définir ensemble les modalités d'une mise à disposition du Palais des Congrès, du Théâtre de l'Olympia et de l'Office de Tourisme, dans le respect des intérêts respectifs des parties et de la population arcachonnaise dans son ensemble.

Depuis 2006, cette mise à disposition s'est traduite par la signature de plusieurs conventions. La convention de mise à disposition du Palais des Congrès et de l'Olympia en cours arrivera à échéance le 15 janvier 2026. La convention de mise à disposition du MA.AT s'achèvera, quant à elle, le 31 janvier 2026.

LA VILLE et ARCACHON EXPANSION s'étant à nouveau rapprochées afin de convenir, ensemble, des termes des nouvelles conventions.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la mise à disposition de bâtiments palais des congrès, théâtre Olympia et office de tourisme.

## **TARIFS DU PALAIS DES CONGRES**

Le conseil d'administration examine les tarifs de diverses prestations du palais des congrès

- Grille tarifaire

- Ajout de prestations complémentaires
- Révision des tarifs du Palais des Congrès
- Définition des taux de marge par type de prestation

- Marges applicables

Marge 30 % :

Technique & logistique, goodies, installations, transports, animations sans humain, signalétique, gestion

Marge 20 % :

Animations musicales, nettoyage, personnel externe

- Apports d'affaires

- Non cumulables avec des remises
- Appliqués aux prestations référencées ou exceptionnelles
- Facturés selon la grille votée par le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant les tarifs du palais des congrès

**BILAN DE FIN DE MISSION RELATIF AU MANDAT DE GESTION POUR LE FESTIVAL CADENCES 2025 ACCORDEE PAR LE FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON**

Par extrait de délibération N°2025061814 du conseil d'Administration d'Arcachon Expansion du 18 juin 2025, le mandat de Gestion du Fonds de dotation Culturel d'Arcachon a été acté.

Le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon a décidé de mettre en place une programmation de spectacles dans le but de soutenir le spectacle vivant, il souhaite s'appuyer sur les compétences de la Régie municipale Arcachon Expansion via Arcachon Culture afin de lui demander de gérer par mandat cette programmation pour son propre compte.

Arcachon Expansion a géré la programmation culturelle décidée par le mandant pour la période du **24 avril au 31 décembre 2025** pour les actions :

- Festival Cadences 2025 au théâtre de la mer

Pour la durée du mandat et sous le contrôle du Fonds de Dotation Culturel, Arcachon Expansion a assuré l'ensemble de ses responsabilités demandées par le Fonds de Dotation Culturel.

Ainsi Arcachon Expansion s'est vu confier la somme de **50 000€**, votée par le Conseil d'Administration du Fonds de dotation daté du 24 avril 2025, afin de mettre en œuvre cette programmation pour le Festival Cadences 2025 au théâtre de la Mer.

Vous trouverez le bilan annexé. Le déficit qui en résulte sera assumé par le Fonds de Dotation Culturel d'Arcachon comme prévu dans le mandat de gestion signé entre les deux parties.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant le bilan de fin de mission relatif au mandat de gestion pour le festival cadences 2025 accordée par le fonds de dotation culturel d'Arcachon

**TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIATS CULTURE**  
**PARTENARIATS**

Partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux

Dans le cadre du projet « bordeaux live opéra » Arcachon Expansion diffusera le concert de l'Opéra « **Iołanta** » de Tchaïkovski d'une durée d'1h30 (sans entracte), il sera retransmis en direct à l'Auditorium du MA.AT le **vendredi 14 novembre à 20h**.

Partenariat avec l'Amicale du Pôle de Santé d'Arcachon

Selon la convention de partenariat établie entre les deux parties, le « Tarif réduit » sera accordé aux membres de l'Amicale du Pôle de Santé d'Arcachon pour les spectacles du Festival Cadences et la Saison Culturelle programmée par le théâtre Olympia d'Arcachon sur présentation de leur carte adhèrent.

## **NOUVEAUX TARIFS ET GRATUITES**

En complément de la grille tarifaire précédemment votée par délibération 2025092312, il convient de :

- Proposer un tarif promotionnel à 40€ pour le spectacle hors Abonnement suivant :

- The Jeff Panacloc Company le dimanche 25 janvier 2026

- Mettre à disposition de l'Ecole de Musique d'Arcachon 20 invitations pour le Salon de Musique organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2025 au Salon d'honneur de l'Hotel de Ville d'Arcachon.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant les tarifs spectacles et partenariats culture.

## **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2028 SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL ART ET TERRITOIRE-DANSE**

Depuis 2006, le Théâtre Olympia, grâce à une programmation artistique de qualité, se veut être, à la fois, un établissement artistique d'envergure nationale et un outil de développement des potentialités culturelles locales. Il participe activement à la création chorégraphique en France et est aujourd'hui reconnu, à cet égard, comme une scène de référence.

Grâce à la qualité de sa programmation et de sa diffusion, il contribue à donner à Arcachon le statut de lieu de référence sur la scène artistique française et permet au public d'accéder à un très riche panorama des œuvres les plus importantes produites en France et à l'étranger.

En outre, les actions développées par le Théâtre Olympia en dehors de ses murs, dans les communes du Bassin d'Arcachon, qu'il s'agisse d'une partie de la programmation de saison, du soutien au travail de création des artistes par l'organisation de temps de résidence ou de la mise en œuvre d'une action culturelle liée à la présence de ces artistes et ouverte au plus grand nombre, témoignent d'une ambition et d'un projet artistique et culturel pluridisciplinaire.

Reconnaissant la qualité du travail réalisé par le Théâtre Olympia et la richesse de sa politique artistique et culturelle, le Ministère de la Culture a donc décidé de lui attribuer, par un courrier du 6 octobre 2021, l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national avec mention « art en territoire danse » pour une durée de quatre ans, il s'agit maintenant de renouveler ce conventionnement.

Dans cette perspective, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde, la Ville d'Arcachon et la Régie ARCACHON EXPANSION, à qui la gestion du Théâtre Olympia a été confiée dès 2006, ont choisi de s'engager, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, à unir leurs efforts et à agir de manière concertée et complémentaire pour la mise en œuvre du programme d'actions touristiques et culturelles du théâtre et à élaborer les conditions de suivi et d'évaluation de ce programme pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 scène conventionnée d'intérêt national art et territoire danse.

## **COMPLEMENT DE REMUNERATION DU MEDIATEUR CULTUREL**

Arcachon Expansion, conformément à ses statuts, gère le service public de la Culture. A ce titre, il est amené à organiser divers spectacles et manifestations culturelles.

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, la Mairie d'Arcachon met plusieurs fonctionnaires à disposition de l'établissement public Arcachon Expansion.

Vu la convention de mise à disposition du 18 décembre 2023 et notamment à son article 5, Arcachon Expansion est autorisé à verser un complément de rémunération au titre des sujétions auxquelles s'expose le médiateur Culturel dans l'exercice des missions de médiations culturelles.

Elle est fixée à 4 000€ net.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant le complément de rémunération du médiateur culturel.

## **TARIFS MARATHON**

Dans le cadre de ses missions, la régie Arcachon Expansion est chargée de l'organisation des animations et événements sur le territoire de la commune.

Aussi, elle souhaite organiser un évènement sportif le 29 mars 2026 en proposant plusieurs parcours.

A ce titre il convient de fixer :

### Les tarifs :

	<b>Tarif 1</b>	<b>Jauge 1</b>	<b>Tarif 2</b>	<b>Jauge 2</b>	<b>Tarif 3</b>	<b>Jauge 3</b>
<b>Marathon</b>	<b>58 €</b>	<b>150</b>	<b>68 €</b>	<b>400</b>	<b>78 €</b>	<b>450</b>
<b>Semi- marathon</b>	<b>30 €</b>	<b>500</b>	<b>40 €</b>	<b>1000</b>	<b>47 €</b>	<b>1000</b>
<b>5 km</b>	<b>10 €</b>	<b>1000</b>				
<b>Marche 21 kms</b>	<b>40 €</b>					

### Tarifs réduits pour le personnel de la ville d'Arcachon et de ses établissements publics rattachés

	<b>Tarif réduit</b>
<b>Marathon</b>	<b>58 €</b>
<b>Semi- marathon</b>	<b>30 €</b>
<b>5 km</b>	<b>10 €</b>
<b>Marche 21 kms</b>	<b>28 €</b>

### Tarifs partenaires :

	<b>NAMING EVENEMENT</b>	<b>MAJEUR</b>	<b>OFFICIEL</b>	<b>FOURNISSEUR</b>
	<b>40 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>3 500 €</b>
Photo call,	X	X	X	X
Droit d'exploitation des images de l'événement	X	X	X	
La mise en avant du nom du partenaire par le speaker le jour de l'événement	X	X	X	X
Dossard gratuits	40	20		
Logo dossard	X			
Logo de l'entreprise sur 2 Flammes au départ de l'événement	X			
Logo du partenaire sur l'arche de départ en haut,	X			
Logo du partenaire sur l'arche de départ sur le côté		X		

Bâches positionnées au départ	<b>34</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	
Bâches positionnées sur le parcours		<b>5</b>		
Logo sur flammes du meneur,	<b>X</b>			
Deux flammes sur le village	<b>X</b>	<b>X</b>		
Logo sur rubalise	<b>X</b>			
Logo sur les Bornes kilométriques	<b>X</b>	<b>X</b>		
Logo sur l'arche d'arrivée (milieu)	<b>X</b>			
Logo sur l'arche d'arrivée (côté)		<b>X</b>		
Logo sur l'arche Village	<b>X</b>	<b>X</b>		
Logo sur la Banderole Finisher	<b>X</b>			
Logo sur le triptyque Scène Village	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Logo sur les triptyques en centre-ville	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Bannière publicitaire sur le Site internet du marathon	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
Logo sur la Home Page du site internet du marathon	<b>X</b>			
Logo sur la page Instagram de l'événement et post dédié	<b>X</b>	<b>X</b>		
Un post instagram collectif partenaires			<b>X</b>	<b>X</b>
Logo dans la rubrique Partenaires	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Logo sur le communiqué de presse	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Logo sur les affiches	<b>X</b>	<b>X</b>		
Logo sur le bandeau de la Newsletter	<b>X</b>	<b>X</b>		
Possibilité de donner des échantillons aux coureurs	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Logo sur un trophée de la course	<b>X</b>			
Mise à disposition d'un stand 5X5m 1 table et 2 chaises	<b>X</b>	<b>X</b>		
Logo sur le dernier ravitaillement	<b>X</b>	<b>X</b>		
Logo sur les supports de la conférence de presse 2027	<b>X</b>	<b>X</b>		

**Location de stands :**

Tente 5X5 m + 1 table et 2 chaises

Prix pour stand de promotion sans vente ou vente alimentaire : 500 €

Prix pour stand de vente sur place hors alimentaire : 1 000 €

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant les tarifs du marathon

**TARIFS NOEL**

**Annule et remplace la délibération N°2025092307 du conseil d'administration du 23 septembre 2025**

**NOEL :**

Le village de Noel s'installera du 13/12/2025 au 04/01 /2026 sur la place des Marquises avec quelques chalets commerçants et des nouveaux décors.

Il convient de voter les tarifs pour la location des différents chalets :

- Chalet « restauration » (12m x 2.20m) : 4 000 € HT

- Chalet « bar » (6m x 2.20m) : 2 250 € HT
- Chalet « commerçants » (3m x 2.20m) : 1 650€ HT
- Chalet « œuvres caritatives » (3m x 2.20m) : 500 € HT
- Emplacement vente de sapins : 50 € HT
- Emplacement vente de marrons : 50 € HT
- Tarif location emplacement seul de 6m<sup>2</sup> pour chalet « gourmand » fourni par l'exploitant de la place Thiers : 840 € HT

En cas de location partagée, le montant de la location du loyer sera divisé de manière équitable par le nombre de participants.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant les tarifs Noël

#### **TARIFS OFFICE DE TOURISME**

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs appliqués par l'Office de Tourisme.

#### **1/ Nouveau tarif billetterie pour les individuels : Tarif soumis au taux de TVA en vigueur**

<b>Désignation</b>	<b>Nouveau Prix de vente TTC par personne</b>
Visite de la base aérienne de Cazaux Dans le cadre du Projet Habitant « Arcachon pour Nous »	19€
Visite de la Société de valorisation des algues du Bassin Dans le cadre du Projet Habitant « Arcachon pour Nous »	10€

#### **2/ Nouveau adhésion annuelle pour les hébergements : Tarif soumis au taux de TVA en vigueur**

<b>Désignation</b>	<b>Nouveau Prix de vente TTC Adhésion annuelle (année civile)</b>
Disponibilité des meublés de particuliers - Mise en ligne d'1 à 3 offres de meublé de tourisme	150€
Disponibilité des meublés de professionnels (agences immobilières) (tarif évolutif en fonction du nombre de biens, passage à la tranche supérieure pour tout ajout de bien)	
- Mise en ligne d'1 à 25 offres	360€
- Mise en ligne d'26 à 50 offres	540€
- Mise en ligne d'51 à 100 offres	660€
- Mise en ligne d'101 à 150 offres	840€
- Mise en ligne d'151 à 200 offres	960€
Si le nombre de modifications engendre le changement de tranche, une facturation complémentaire sera émise d'un montant représentant la différence entre les 2 tranches.	

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant les tarifs office de tourisme.

## JOURNÉE RENCONTRE DES OFFICES DE TOURISME DU 11 DECEMBRE 2025

La « journée annuelle des offices de tourisme » constitue un temps d'échange et de professionnalisation. A l'occasion de cette journée l'ensemble du personnel des différentes structures, le pôle promotion du SIBA et les gestionnaires de sites échangent autour de thématiques communes, notamment la qualité de vie au travail ainsi que les enjeux du développement durable dans l'accueil et les pratiques touristiques.

Cette année, cette rencontre est organisée par l'Office de Tourisme d'Arcachon le 11 décembre 2025. Aussi, afin de faciliter l'organisation de cette journée, les frais divers (intervenants, restauration...) seront intégralement réglés par l'office de tourisme d'Arcachon.

A l'issue de cette journée, un bilan financier sera établi à l'appui des factures et chaque structure fera l'objet d'une refacturation de la part de l'office de tourisme d'Arcachon proportionnellement au nombre de participants respectifs.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la journée rencontre des offices de tourisme du 11 décembre 2025.

## CHARTE DE L'ACHAT FRANÇAIS

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives à la compétence générale des communes en matière de développement économique, de soutien aux filières locales et de promotion du développement durable ;

Vu les engagements nationaux et européens en faveur de la transition écologique, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la relocalisation des activités économiques ;

Considérant que l'achat de produits fabriqués en France constitue un levier essentiel pour :

- Soutenir l'économie et l'industrie nationale,
- Promouvoir la qualité et la durabilité des productions françaises,
- Préserver les savoir-faire locaux et nationaux,
- Participer à la lutte contre le dérèglement climatique par le recours aux circuits courts
- Renforcer la souveraineté économique,

Considérant que l'acte d'acheter français n'est pas seulement économique mais aussi un engagement sociétal et responsable ;

Arcachon Expansion a la volonté, tout comme la ville d'Arcachon, dans le respect des règles de la commande publique, de renforcer la priorité donnée aux produits fabriqués en France dès lors qu'ils répondent aux besoins exprimés et aux obligations légales.

A cet effet, en partenariat avec l'association à but non lucratif « Origine France Garantie », elle pourra utiliser et promouvoir le label « Acheter français, je m'y emploie » afin de valoriser publiquement son engagement.

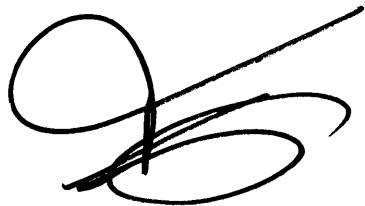
Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°16 concernant la charte de l'achat français.

## Informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le lundi 12 janvier 2026.

Frédérique DUGENY  
Directrice Générale d'Arcachon Expansion



Yves FOULON  
Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	Excusé
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	Excusée
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	Excusé
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	Excusé
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	Excusé
THE Mathilde	ADMINISTRATEUR	Excusé
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	Excusé
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
TREUIL Laurent	ADMINISTRATEUR	
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	